



Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions  
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton  
301 Bishop Drive / 301, promenade Bishop  
Fredericton (N-B) E3C 2M6

30003246

27 April / avril, 2023

**Subject/ Object:** KEBABB and High Arctic zooplankton taxonomic analyses /  
KEBABB et analyses taxonomiques du zooplancton de l'Extrême-Arctique

**ADDENDUM #1 / ADDENDA N° 1**

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#1) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 1 est émis.

**Questions and Answers / Questions et réponses:**

**English:**

**Q1** We have some questions regarding the task definition found in:

ANNEX "A" STATEMENT OF WORK

6. Tasks and Deliverables

In the table under the Task column, for the first point, the definition states:  
"For each fraction a subsample of a minimum of 300 individuals are identified to the lowest taxonomic level possible as well as for life stage (for copepods only)"  
Having dealt with this kind of analysis for some time, it is standard procedure to base the sub-sample size on the copepod individuals rather than just any zooplankton individuals. What we have been doing in our lab for this kind of samples from the arctic environment, is:

"For each fraction a subsample of a minimum of 300 copepod individuals (not including nauplius stage) are identified to the lowest taxonomic level possible as well as for life stage, along with the other type of zooplankton individuals present in the subsample."  
Could you please confirm if the task is correctly defined? This will have an impact on analysis repeatability and power as well as on price.

**A1:** Yes, we confirm that the first point in the Task column should be adjusted to **"For each fraction a subsample of a minimum of 300 copepod individuals (not including nauplius stage) are identified to the lowest taxonomic level possible as well as for life stage, along with the other type of zooplankton individuals present in the subsample."** to better define the scope of work required.

**Q2:** In the table under the Task column, for the second point, regarding the "medium amphipod size", the defined "medium amphipod size" is ambiguous. Could you provide a proper size threshold?

**A2:** 7.5 mm length



**Q3:** The mandatory criteria M1 request 120 months experience carrying out zooplankton taxonomy analyses of arctic marine samples using microscopy techniques. The mandatory criteria M2 request 120 months experience carrying out ichthyoplankton taxonomy analyses of arctic marine samples using microscopy techniques. Combined, these criteria request 20 years of experience carrying out taxonomy analyses of arctic marine samples using microscopy techniques. Could you clarify what experience carrying out taxonomy analyses of arctic marine samples using microscopy techniques means and encompass? This seems a lot of time if considering purely microscopic analysis experience time. Do you mean project's time length?

**A3:** Yes, we confirm that 120 months of experience means project's time length. The project description timelines may overlap.

**français:**

**Q1 :** Nous avons quelques questions concernant la définition des tâches présentée à

l'ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX.

6. Tâches et produits livrables

Dans la colonne « Tâche » du tableau, pour le premier point, la définition indique ce qui suit :

« Pour chaque fraction, un sous-échantillon d'au moins 300 individus est identifié au niveau taxonomique le plus bas possible ainsi que pour le stade de vie (pour les copépodes seulement). »

Nous avons effectué ce type d'analyse pendant un certain temps, et la procédure habituelle consiste à établir la taille du sous-échantillon en fonction des copépodes plutôt que de n'importe quel spécimen de zooplancton. Voici ce que nous faisons dans notre laboratoire pour ce type d'échantillons provenant de l'environnement arctique :

« Pour chaque fraction, un sous-échantillon d'au moins 300 individus de copépodes (ne comprenant aucun individu au stade nauplius) est identifié au niveau taxonomique le plus bas possible et selon le stade de vie, en même temps que les autres types d'individus de zooplancton présents dans le sous-échantillon. »

Pourriez-vous confirmer que la tâche est correctement définie? Cela aura une incidence sur la reproductibilité et la puissance de l'analyse, ainsi que sur le prix.

**R1 :** Oui, nous confirmons que le premier point de la colonne « Tâche » doit être modifié comme suit afin de mieux définir l'étendue des travaux demandés : « **Pour chaque fraction, un sous-échantillon d'au moins 300 individus de copépodes (ne comprenant aucun individu au stade nauplius) est identifié au niveau taxonomique le plus bas possible et selon le stade de vie, en même temps que les autres types d'individus de zooplancton présents dans le sous-échantillon.** »

**Q2 :** Au deuxième point de la colonne « Tâche » du tableau, la définition de la « taille moyenne des amphipodes » est ambiguë. Pourriez-vous nous fournir un seuil de taille approprié?

**R2 :** 7,5 mm de long



Q3 : Le critère obligatoire O1 exige 120 mois d'expérience dans la réalisation d'analyses taxonomiques d'échantillons marins arctiques de zooplancton à l'aide de techniques de microscopie.

Le critère obligatoire O2 exige 120 mois d'expérience dans la réalisation d'analyses taxonomiques d'échantillons marins arctiques d'ichtyoplancton à l'aide de techniques de microscopie.

Ensemble, ces critères exigent 20 années d'expérience dans la réalisation d'analyses taxonomiques d'échantillons marins arctiques à l'aide de techniques de microscopie.

Pourriez-vous préciser ce que signifie et englobe l'expérience dans la réalisation d'analyses taxonomiques d'échantillons marins arctiques à l'aide de techniques de microscopie? La période indiquée semble très longue pour une expérience d'analyse purement microscopique. Voulez-vous plutôt parler de la durée du projet?

R3 : **Oui, nous confirmons que les 120 mois d'expérience correspondent à la durée du projet. Les calendriers des projets peuvent se chevaucher.**

All other Terms and Conditions for this requirement remain unchanged.  
Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées.